

093-219300068-20240208-2024024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024
Publication : 26/02/2024

Direction Nature en Ville

N° 2024/024

DECISION

Approbation du contrat de gestion-multi-sites d'espaces verts communaux par l'association « Sors de Terre ».

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article R2122-8

VU la délibération n° 200709 05 du 09 juillet 2020 portant délégations-d'attributions du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la Ville est propriétaire de plusieurs espaces verts qui nécessitent un entretien régulier,

CONSIDERANT que dans le cadre de son activité l'association « Sors de Terre » a besoin de zones de broutage à proximité de sa bergerie,

CONSIDERANT le souhait de la Ville de s'inscrire dans une démarche éco-responsable et durable pour l'entretien de certains espaces-verts,

DECIDE

ARTICLE 1: **APPROUVE** le contrat de gestion entre la ville et l'association Sors de Terre, pour un montant annuel TTC de 9 024€ conformément aux dispositions du contrat de gestion multi sites d'espaces verts communaux.

ARTICLE 2 : **DIT** que la dépense y afférente est prévue au budget communal de l'exercice 2024.

ARTICLE 3 : **PRECISE** que le contrat est reconduit de manière tacite pour une durée d'un an.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis, à Madame le Comptable Public de Montreuil et sera inscrite au registre des décisions et des délibérations. Il en sera par ailleurs rendu compte au Conseil Municipal lors de la prochaine séance. La présente décision est susceptible d'un recours gracieux auprès de l'autorité administrative compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil, dans les deux mois suivant sa notification.

Fait à Bagnolet, le 08/02/2024

Le Maire

Tony DI MARTINO

